



SOCIÉTÉ CANINE de l'ÎLE DE FRANCE
Association Loi 1901 - affiliée à la Société Centrale Canine
Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture - Reconnue d'Utilité Publique



7 ET 8 JANVIER 2017

PARIS DOG SHOW



LE BOURGET (93)

Parc des Expositions de PARIS LE BOURGET – HALL 3



Exposition Nationale **7/01**

avec attribution du CACS de la SCC

Exposition Internationale **8/01**

avec attribution du CACS de la SCC et du CACIB de la FCI



**PARIS DOG SHOW : 2 EXPOS CANINES
LE MÊME WEEK-END, AU BOURGET**

CONTROLE VETERINAIRE A L'ENTREE (arrêté préfectoral du 22/09/2008)
passport et carte d'identification I-CAD à présenter

Races invitées au CACS CACIB du 8 janvier 2017

Engagements uniquement par courrier à recevoir au plus tard le 6 décembre 2016

*le BERGER ALLEMAND (poil court, poil long), tous les TECKELS,
le COCKER AMERICAIN (toutes couleurs), Le LEVRIER ECOSSAIS, Le LEVRIER IRLANDAIS*

INFORMATION AUX EXPOSANTS

TOUTE CONSIGNE NON RESPECTÉE
ENTRAÎNERA LE REFUS DE L'ENGAGEMENT

HORAIRES

Entrée des chiens : 7 h 30

début des jugements : 9 h

Jugements à horaires prévus
(selon les possibilités des juges)

vous devez être présent sur l'exposition une heure
avant votre jugement et autour de votre ring une
1/2 heure avant le jugement.

Heure limite d'arrivée : 11 h 30
(voir extrait du règlement page 4)

**Séance de confirmation
6 janvier 2017 (voir en page 5)**

la confirmation n'est pas obligatoire
pour participer à une exposition

PARKING OFFERT PAR LA SCIF

Uniquement pour les véhicules légers, sur présentation
du laissez-passer dans la limite des places disponibles
sinon parking public payant
voir encadré sur site www.sc-if.org

EXPOSITION SANS CAGE

**SORTIE DES CHIENS
à partir de 15 h**

BEST IN SHOW

Babies - Puppies - Jeunes - Vétérans

Meilleurs de sexe opposé et Meilleurs de race

Très nombreuses récompenses (voir en page 6)

les engagements internet imprimeront une E-carte
les engagements courrier recevront une carte d'exposant
les cartons d'exposant seront à retirer sur le ring

RENSEIGNEMENTS : 01 41 79 33 50 - 07 89 41 88 44 - mail : scif@wanadoo.fr

Il est rappelé aux propriétaires concernés
qu'ils sont tenus de se conformer aux arrêtés
de la loi du 6 janvier 1999.

Engagements internet - paiement sécurisé
<http://www.sc-if.org> - <http://www.cedia.fr>
(Pour les Classes Champion et Travail, le titre doit être validé par CEDIA)
les engagements non payés ne seront pas pris en compte

COMPOSITION DU JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges sous jugement étranger, s'assurer qu'un confirmateur sera présent le jour de l'exposition pour la confirmation

| SAMEDI 7 JANVIER CACs | | RACES | | DIMANCHE 8 JANVIER CACs - CACIB | |
|------------------------------------|-----------------|---|--|------------------------------------|--|
| Groupe 1 | | | | | |
| | | Berger Australien Mâles | | | CAVILLAC Boris |
| | | Berger Australien Femelles | | | CAVILLAC Boris |
| | | <i>Berger Allemand (race invitée dimanche)</i> | | | MOTTET Michel |
| DUBACH Sandra (Pays Bas) | Spéciale | Bergers Belges Malinois, Groenendael, Laekenois, Tervueren (Mâles) | | | VANDENBEMDEN Jean-Louis (B) |
| VANDENBEMDEN Jean-Louis (B) | Spéciale | Bergers Belges Malinois, Groenendael, Laekenois, Tervueren (Femelles) | | | DUBACH Sandra (Pays Bas) |
| | | Berger Blanc Suisse Jeunes Puppies Babies | | Spéciale | DUX Hans Joachim (Allemagne) |
| | | Berger Blanc Suisse Adultes | | Spéciale | DUX Hans Joachim (Allemagne) |
| | | Berger de Beauce | | Spéciale | ANJORAN Jeannine |
| | | Berger de Brie | | | ANJORAN Jeannine |
| | | Berger Bergamasque, Berger de Russie Méridionale, Chien de Berger des Tatras | | | NAVEDA CARRERO Juan (Esp.) |
| | | Berger Polonais de Plaine, Komondor, Kuvasz, Puli | | | MORBELLI Jean-Jacques |
| | | Chien de Berger Roumain de Mioritza | | | NAVEDA CARRERO Juan (Esp.) |
| | | Berger de la Maremma et des Abruzzes, Tchouvatch Slovaque | | | POUVESLE Bernard |
| | | Chien de Berger Croate, Chien de Berger Roumain des Carpathes, Chien Loup Tchécoslovaque, Mudi, Pumi | | | POUVESLE Bernard |
| BARENNE Roger | Spéciale | Berger de la Serra de Aires (Berger Portugais), Chien de Berger de Majorque | | | NAVEDA CARRERO Juan (Esp.) |
| | | Bearded Collie, Shetland, Collie à Poil Court, Collie à Poil Long | | | OVESNA Bozena (Tchéquie) |
| LENEUF Christian | Spéciale | Berger de Picardie | | | ANJORAN Jeannine |
| | | Berger des Pyrénées (Face Rase, Poil Long), Chien de Berger Catalan | | | MORBELLI Jean-Jacques |
| | | Border Collie, Bobtail | | | NAVEDA CARRERO Juan (Esp.) |
| | | Bouvier Australien, Bouvier Australien Courte Queue, Kelpie Australien | | Spéciale | KERIHUEL Jean-Paul |
| | | Bouvier des Ardennes, Bouvier des Flandres | | Spéciale | MEDARD MANGIN Jacques |
| | | Berger Hollandais, Chien Loup de Saarloos, Schapendoes Néerlandais | | | DOEDIJNS Rony (NL) |
| | | Schipperke | | | DUBACH Sandra (Pays Bas) |
| | | Welsh Corgi Cardigan, Welsh Corgi Pembroke | | | ANJORAN Jeannine |
| Groupe 2 | | | | | |
| | | Affenpinscher, Pinscher (Moyen, Autrichien, Nain), Mâtin des Pyrénées | | | MORBELLI Jean-Jacques |
| | | Schnauzer (Moyen, Géant, Nain), Chien de Montagne des Pyrénées | | | VANAKEN Jean-François (B) |
| | | Berger d'Asie Centrale, Berger du Caucase | | | SOULAT Raymond |
| | | Berger de Bosnie-Herzégovine et de Croatie, Berger du Karst, Sarplaninac | | | SOULAT Raymond |
| | | Bouvier Bernois | | Spéciale | MASSON Jean-Charles |
| | | Bouvier de l'Appenzel, Bouvier de l'Entlebuch, Grand Bouvier Suisse | | Spéciale | MASSON Jean-Charles |
| | | Boxer | | Spéciale | KAFKA Bernard |
| | | Broholmer, Saint Bernard | | | SOULAT Raymond |
| | | Bulldog | | | OVESNA Bozena (Tchéquie) |
| NAVEDA CARRERO Juan (Esp.) | Spéciale | Bullmastiff | | | VANAKEN Jean-François (B) |
| NAVEDA CARRERO Juan (Esp.) | Spéciale | Mastiff | | | TIETS Anna (Russie) |
| | | Berger de l'Europe du Sud Est, Chien de Ferme Dano-Suédois | | | TIETS Anna (Russie) |
| | | Chien de Berger d'Anatolie | | | TIETS Anna (Russie) |
| BARENNE Roger | Spéciale | Chien de Castro Laboreiro, Chien de la Serra da Estrela, Cimarron Uruguayen, Dogue de Majorque, Dogue des Canaries, Fila Brasileiro, Fila de Saint Miguel, Mâtin de l'Alentejo, Mâtin Espagnol | | | SOULAT Raymond |
| MAKOMASKI Maria | Spéciale | Cane Corso | | | MORBELLI Jean-Jacques |
| MACH Lisbeth (Suisse) | Spéciale | Chien de Léonberg | | Spéciale | VERNON Denis |
| | | Dobermann | | Spéciale | TIETS Anna (Russie) |
| MIGNOT Gérard | Spéciale | Dogue Allemand | | | DELERUE Pedro Sanches (Port.) |
| | | Dogue Argentin | | | MORBELLI Jean-Jacques |
| | | Dogue de Bordeaux | | | DELERUE Pedro Sanches (Port.) |
| | | Dogue du Tibet, Smous des Pays Bas, Tosa | | | DELERUE Pedro Sanches (Port.) |
| | | Chien de Montagne de l'Atlas | | | DELERUE Pedro Sanches (Port.) |
| SCHAFFNER Gilbert | Spéciale | Hovawart | | | SOULAT Raymond |
| | | Landseer, Terre Neuve | | Spéciale | DELAUNAY Marie-Pierre |
| | | Mâtin Napolitain | | Spéciale | KERIHUEL Jean-Paul |
| | | Rottweiler | | | MASSON Jean-Charles |
| LAURENT Annick | Spéciale | Shar Pei | | | MORBELLI Jean-Jacques |
| | | Terrier Noir Russe | | Spéciale | GACON Marc |
| Groupe 3 | | | | | |
| | | Terrier du Révérend Russell, Terrier Jack Russell | | | MEDARD-MANGIN Jacques |
| | | Fox Terrier Poil Dur, Fox Terrier Poil Lisse | | | DOEDIJNS Rony (NL) |
| | | Airedale Terrier, Bedlington Terrier, Border Terrier, Lakeland Terrier, Manchester Terrier, Norfolk Terrier, Norwich Terrier, Sealyham Terrier, Terrier Australien, Terrier Australien à Poil Soyeux, Terrier Brésilien, Toy Terrier, Terrier Irlandais, Terrier Irlandais à Poil Doux, Terrier Irlandais Glen Of Imaal, Terrier Japonais, Terrier Kerry Blue, Terrier Tchéque, Welsh Terrier | | Spéciale | GACON Marc |
| | | Bull Terrier, Bull Terrier Miniature | | Spéciale | CLEMENT Philippe |
| JENNY-MAYER Fabienne | Spéciale | Cairn Terrier, Dandie Dinmont Terrier, Skye Terrier, Terrier Ecossois, West Highland White Terrier | | | MIGNOT Gérard |
| | | Terrier de Chasse Allemand | | | DOEDIJNS Rony (NL) |
| | | Staffordshire Bull Terrier Adultes | | | NAVEDA CARRERO Juan (Esp.) |
| | | Staffordshire Bull Terrier Jeunes, Puppies, Babies | | | SCHAFFNER Gilbert |
| | | Yorkshire Terrier | | | BARENNE Roger |
| | | Staffordshire Terrier Américain | | Spéciale | DEL RIO David (USA) |
| Groupe 4 | | | | | |
| BANDEL Jeanine (Allemagne) | Spéciale | <i>Teckels (race invitée dimanche)</i> | | | KERIHUEL Jean-Paul |
| Groupe 5 | | | | | |
| | | Berger Finnois de Laponie, Buhund Norvégien, Chien de Berger Islandais, Akita, Chiens d'élan Norvégien et Suédois, Chien d'ours de Carélie, Chien du Groenland, Chien Finnois de Laponie, Chien Norvégien de Macareux, Chien Thaïlandais à Crête Dorsale, Hokkaido Kai, Kishu, Laikas de Sibérie, Laika Russo Européen, Lapphund Suédois, Samoyède, Shiba, Shikoku, Spitz de Norrbotten des Visigoths, Finlandais, Japonais | | Spéciale | VAZAKAS Nikos (Gr) : Adultes ESCOFFIER Jean-Louis : Jeunes, Puppies, Babies |
| ESCOFFIER Jean-Louis | Spéciale | Akita Américain Jeunes Puppies Babies | | | TIETS Anna (Russie) |
| VAZAKAS Nikos (Grèce) | Spéciale | Akita Américain Adultes | | | TIETS Anna (Russie) |
| | | Basenji, Bangkaew de Thaïlande, Chien de Canaan, Chien de Taïwan, Chien du Mexique, Chien du Pérou | | | DOEDIJNS Rony (NL) |

| SAMEDI 7 JANVIER CACs | | RACES | | DIMANCHE 8 JANVIER CACs - CACIB | |
|--|-----------------|--|--|------------------------------------|--------------------------------------|
| Groupe 5 (suite) | | | | | |
| LENEUF Christian | | Husky de Sibérie | | | DOEDIJNS Rony (NL) |
| KLEIN Jean-Claude | | Podenco Canario, Podengo Portugais, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Ibicenco | | | DOEDIJNS Rony (NL) |
| OVESNA Bozena (Tchéquie) | Spéciale | Chow Chow | | | LENEUF Christian |
| VAZAKAS Nikos (Grèce) | | Eurasier | | Spéciale | BARENNE Roger |
| OVESNA Bozena (Tchéquie) | | Jindo Coréen | | | BARENNE Roger |
| VAZAKAS Nikos (Grèce) | | Malamute de l'Alaska | | | LENEUF Christian |
| ESCOFFIER Jean-Louis | Spéciale | Spitz, Volpino Italien | | | BARENNE Roger |
| Groupe 6 | | | | | |
| BARENNE Roger | | Anglo Français de Petite Vénerie, Ariégeois, Petit Bleu de Gascogne, Basset de Westphalie, Basset Artésien Normand, Chien d'arctois, Basset et Griffon Fauve de Bretagne | | | DESSERNE Sylvie |
| BARENNE Roger | | Basset Bleu de Gascogne, Gascon Saintongeois, Grand Bleu de Gascogne, Griffon Bleu de Gascogne, Chien Courant Slovaque | | | BOTTUSSI-JOCQUEL Céline |
| DOEDIJNS Rony (NL) | | Dalmatien | | | LENEUF Christian |
| DOEDIJNS Rony (NL) | | Basset Hound | | Spéciale | BOTTUSSI-JOCQUEL Céline |
| BARENNE Roger | | Beagle, Beagle Harrier, Harrier, Billy, Basset Suédois, Fox Hound Anglais, Foxhound Américain, Brachet Allemand, Brachet de Styrie à Poil Dur, Brachet Noir et Feu, Brachet Polonais, Chien Courant Suisse, Petit Chien Courant Suisse, Chien Courant de Bosnie à Poil Dur, Chien Courant de Halden, Chien Courant de Hamilton, Chien Courant de Hygen, Posavatz, Chien Courant de Montagne du Monténégro, Chien Courant de Schiller, Basset des Alpes, Chien Courant Polonais, Chien Courant d'Istrie, Chien Courant du Smaland, Chien Courant Espagnol, Chien Courant Finlandais, Chien Courant Grec, Chien Courant Italien, Chien Courant Italien à Poil Ras, Chien Courant Norvégien, Chiens Courants Serbes, Rhodesian Ridgeback, Chiens de Rouge de Bavière et du Hanovre, Chien N. et F. pour la Chasse Au Raton, Griffon Nivernais, Porcelaine | | | LEENEN Theo (Belgique) |
| BARENNE Roger | | Français, Grand Anglo Français, Poitevin, Brachet Tyrolien, Griffons Vendéens, Chien à Loutré | | | MEDARD MANGIN Jacques |
| BOTTUSSI-JOCQUEL Céline | | Chien Courant de Transylvanie, Chien de Saint Hubert | | | LEENEN Theo (Belgique) |
| Groupe 7 | | | | | |
| LEENEN Theo (Belgique) | | Barbu Tchègue, Griffon d'arrêt Slovaque à Poil Dur, Pudelpointer, Chien d'arrêt Portugais, Braque Allemand, Braque de l'Ariège, Braque de Burgos, Braque Français (Type Gascogne, Type Pyrénées), Braque Italien, Spinone, Stichelhaar, Chien d'arrêt Danois Ancestral, Chien d'arrêt Frison, Chien de Perdrix de Drente, Griffon Korthals, Setter Anglais, Setter Irlandais Rouge, Setter Irlandais Rouge & Blanc | | | MEDARD MANGIN Jacques |
| FAUQUEMBERT Catherine | | Drahthaar, Braque d'Auvergne, Braque du Bourbonnais, Braque Saint Germain, Pointer Anglais | | | MEDARD MANGIN Jacques |
| FAUQUEMBERT Catherine | | Braque de Weimar | | Spéciale | AUPEE Michel |
| LEENEN Theo (Belgique) | | Epagneul Breton | | Spéciale | KERIHUEL Jean-Paul |
| VIEUBLE Jean-Paul | | Braque Hongrois à Poil Court, Braque Hongrois à Poil Dur | | Spéciale | OVESNA Bozena (Tchéquie) |
| VIEUBLE Jean-Paul | | Langhaar, Epagneul Picard, Epagneul de Pont Audemer, Epagneul Bleu de Picardie, Epagneul Français, Epagneuls de Munster | | | MEDARD MANGIN Jacques |
| VIEUBLE Jean-Paul | Spéciale | Setter Gordon | | | AUPEE Michel |
| Groupe 8 | | | | | |
| TESICS György (Hongrie) | | Barbet, Lagotto, Chiens d'eau Américain, Espagnol, Frison, Portugais, Chien d'Oysel Allemand | | | MELCHIOR Marie-Josée (Lux) |
| BALLARDINI Patricia | Spéciale | Clumber Spaniel, Cocker Américain (race invitée dimanche), Cocker Spaniel Anglais, English Springer Spaniel, Welsh Springer Spaniel, Field Spaniel, Sussex Spaniel, Epagneul d'eau Irlandais, Petit Chien Hollandais de Chasse au Gibier D'eau | | | MELCHIOR Marie-Josée (Lux) |
| TESICS György (Hongrie) | | Golden Retriever, Retriever du Labrador, Retriever à Poil Bouclé, Retriever à Poil Plat, Retriever de la Baie de Cheasapeake, Retriever de la Nouvelle Ecosse | | Spéciale | LEENEN Theo (Belgique) |
| Groupe 9 | | | | | |
| MORAN Anthony (Irl) | | Bichon à Poil Frisé, Bichon Bolonais, Bichon Havanais, Bichon Maltais, Petit Chien Lion | | Spéciale | DELERUE Pedro Sanches (Port.) |
| KLEIN Jean-Claude | | Bouledogue Français | | | SOULAT Raymond |
| ESCOFFIER Jean-Louis | | Cavalier King Charles Femelles | | Spéciale | DESSERNE Sylvie |
| ESCOFFIER Jean-Louis | | Cavalier King Charles Mâles, King Charles | | Spéciale | TRANCHANT Chantal |
| KERIHUEL Jean-Paul | | Carlin | | | SOULAT Raymond |
| MORAN Anthony (Irl) | | Terrier de Boston | | | SOULAT Raymond |
| LAURENT Annick | | Chien Chinois à Crête | | | BOTTUSSI-JOCQUEL Céline |
| DESSERNE Sylvie | | Chihuahua | | | ISTAS François |
| MORAN Anthony (Irl) | | Coton de Tuléar | | | DELERUE Pedro Sanches (Port.) |
| MACH Lisbeth (Suisse) | | Kromfohrlander | | | KLEIN Jean-Claude |
| ISTAS François | | Epagneul Japonais, Epagneul Pékinois | | Spéciale | KLEIN Jean-Claude |
| ISTAS François | | Caniche | | Spéciale | MICHAUD Béatrice |
| DELERUE Pedro Sanches (Port.) | Spéciale | Epagneul Nain Continental, Petit Chien Russe | | Spéciale | MACH Lisbeth (Suisse) |
| ISTAS François | | Griffon Belge, Griffon Bruxellois, Petit Brabançon | | | VANAKEN Jean-François (B) |
| BOTTUSSI-JOCQUEL Céline | | Epagneul Tibétain, Lhasa Apso, Shih Tzu, Terrier Tibétain (Mâles) | | Spéciale | DESSERNE Sylvie |
| BOTTUSSI-JOCQUEL Céline | | Epagneul Tibétain, Lhasa Apso, Shih Tzu, Terrier Tibétain (Femelles) | | Spéciale | MORAN Anthony (Irl) |
| Groupe 10 | | | | | |
| MELCHIOR Marie-Josée (Lux) | | Barzoï, Lévrier Hongrois | | | TESICS György (Hongrie) |
| MELCHIOR Marie-Josée (Lux) | | Azawakh, Lévrier Espagnol, Lévrier Polonais, Sloughi | | | MORAN Anthony (Irl) |
| KLEIN Jean-Claude | | Greyhound | | | MORAN Anthony (Irl) |
| KLEIN Jean-Claude | | Lévrier Afghan, Saluki | | Spéciale | TESICS György (Hongrie) |
| KLEIN Jean-Claude | | Petit Lévrier Italien | | Spéciale | MELCHIOR Marie-Josée (Lux) |
| MELCHIOR Marie-Josée (Lux) | | <i>Lévrier Ecossois (race invitée dimanche), Lévrier Irlandais (race invitée dimanche)</i> | | | LENEUF Christian |
| MACH Lisbeth (Suisse) | Spéciale | Whippet | | | TESICS György (Hongrie) |
| Races non reconnues par la F.C.I. | | | | | |
| NAVEDA CARRERO Juan (Esp.) | | Berger Américain Miniature | | Spéciale | TIETS Anna (Russie) |
| BARENNE Roger | Spéciale | Barbado da Terceira, Gado Transmontano | | | KERIHUEL Jean-Paul |
| MELCHIOR Marie-Josée (Lux) | | Continental Bulldog | | | SOULAT Raymond |
| ESCOFFIER Jean-Louis | | Cursinu | | | SOULAT Raymond |
| KERIHUEL Jean-Paul | | Chien Fonnese | | | SOULAT Raymond |
| DOEDIJNS Rony (NL) | | Briquet de Provence | | | DESSERNE Sylvie |
| DOEDIJNS Rony (NL) | | Bruno St Hubert Français | | | KERIHUEL Jean-Paul |
| LEENEN Theo (Belgique) | | Epagneul de St Usage | | | KERIHUEL Jean-Paul |
| ISTAS François | | Chien Particolore à Poil Frisé | | Spéciale | MICHAUD Béatrice |
| MACH Lisbeth (Suisse) | | Ratier de Prague | | | MEDARD-MANGIN Jacques |

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL de L'EXPOSITION

L'Exposition se tiendra AU BOURGET
les samedi 7 et dimanche 8 janvier 2017
Parc des Expositions de PARIS LE BOURGET - HALL 3

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT – (les horaires d'entrée et de jugement sont donnés à titre indicatif) l'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 7 h 30. Début des jugements : 9 h 00. Jugements à l'heure prévue (selon disponibilité des juges).
Heure limite d'arrivée des chiens : 11 h 30

SORTIE DES CHIENS – les chiens pourront quitter l'exposition à partir de 15 h. Une caution de 15 € sera demandée pour la sortie d'un chien avant l'heure prévue et rendue au retour du chien.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'éleveur ; les principales récompenses obtenues par l'éleveur ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé.
Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans l'enceinte de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION – Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE : Veuillez apporter le passeport et la carte d'identification I-CAD de votre chien

Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens nonchondrichs, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Expositifs).

ANNULLATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et restont acquis à la Société organisatrice, même si l'exposant ne peut pas se présenter. Seuls les engagements payés seront pris en compte. Pour les engagements internet, la société canine demande un euro supplémentaire par transaction pour les frais bancaires et administratifs. Les engagements au tarif adhérent et pour les races invitées se feront uniquement par courrier.

Les accompagnateurs doivent arriver en même temps que l'exposant. Les parkings seront accessibles dans la limite des places disponibles.

Les tarifs pour les deux jours ne sont valables que pour une participation avec les mêmes chiens.

les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines; pour bénéficier du tarif dégressif, les chiens doivent appartenir au même propriétaire.

• Exposition à CACS : sont admis à l'Exposition les chiens dont l'inscription a pour but d'être une demande pour inscription à titre initial ou pour inscription au livre d'attente.

• Exposition à CACS CACIB : sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'Origine (livre d'attente compris) d'un membre de la FCI ou d'un pays non affilié dont le Livre d'Origine est reconnu par la FCI.

Les chiens de 1^{ère} catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour le lot de reproducteur ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

la date prise en compte pour l'admission dans une classe est la date anniversaire du chien au jour du jugement

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photographie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. à plus tard à la date de clôture des engagements (la photographie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant).

VÉTÉRAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES – Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

POUR CHIENS COURANTS – Pour six chiens courants minimum, de même race et variétés, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchens de même poil peuvent être réunis dans la même meute) et appartenir au même propriétaire.

LOT D'AFFIXE – (Inscription sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variétés, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, mais chez le même producteur mais pouvant appartenir à des propriétaires différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR – (Inscription sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – (Inscription sur place). Pour deux chiens de même race et variétés, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – (Inscription sur place). Pour deux chiens de même race et variétés, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont ni jugés ni confirmés.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La date de clôture officielle est fixée au 6 décembre 2016 (date de réception).

Tout engagement courrier parvenant après cette date sera **refusé**.

2^e clôture au 12 décembre 2016 minuit - engagement uniquement par internet avec majoration des tarifs (voir page 6)

En cas de demande d'annulation avant la date de clôture officielle, un remboursement sera fait moins 10% ; passée cette date, il n'y aura plus d'annulation, ni de modification incluant un changement de tarif.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :

a) des chiens non inscrits à un livre d'origine d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois le jour du jugement.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^{es} des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;

d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officiers seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge délaissant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} «EXCELLENT» en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place). Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines,
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.
Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.

L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.
Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} «Excellent» (cette récompense n'accompagne pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif «Excellent» à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le (la) Meilleur(e)

Jeune ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MILLEUR DE SEXE OPPOSÉ – Le meilleur de sexe opposé est attribué au mâle ou à la femelle de sexe opposé à celui qui vient d'obtenir le meilleur de race.

MILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés «Meilleur de Race» seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition. Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

ATTENTION : Les chiens ayant subi une orectomie pour quelque raison que ce soit ne pourront pas être confirmés.
Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement (tatouage français ou transpondeur) et vous devez le présenter avec la carte de propriétaire et l'original du certificat de naissance ou pedigree export, ainsi que le formulaire de demande de confirmation préalablement rempli.

La confirmation n'est pas obligatoire pour participer à une exposition. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'Exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois

Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafoiro de Alentejo, Castro Loboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovavart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois

Gr 5 : Chien du Pharaon, Cimeco de l'Éna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland _____ 15 mois

Gr 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois

Gr 8 : Retrievers _____ 15 mois

Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois

Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 123 euros (CACS) ou 138 euros (CACS CACIB) qui restera acquiescés à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.
Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Etranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.
Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens que l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

EN PLUS D'UNE VACCINATION ANTIRABIQUE VALIDE, TOUT CHIEN PROVENANT D'UN PAYS TIERS, À L'EXCEPTION DES PAYS FIGURANT DANS LA LISTE SUIVANTE :

Andorre, Antigua et Barbuda, Argentine, Aruba, Australie, Bahrein, Barbade, Bélarus, Bermudes, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chili, Curaçao, Émirats Arabes Unis, États-Unis d'Amérique (y compris Guam, Samoa américaines, Gibraltar, Groenland, Iles Mariannes du Nord, Porto-Rico et Iles vierges américaines), Fidji, Hong Kong, Ile de l'Ascension, Iles BES (Bonair, Saint-Eustache et Saba), Iles Caïman, Iles Falkland, Iles Féroé, Iles vierges britanniques, Iles Wallis et Futuna, Islande, Jamaïque, Japon, Liechtenstein, Macédoine (ancienne République yougoslave de Macédoine), Malaisie, Maurice, Mexique, Monaco, Montserrat, Norvège, Nouvelle Calédonie, Nouvelle Zélande, Polynésie Française, Russie, St Christophe et Nevis, Ste Hélène, Ste Lucie, San Marin, St-Martin, St Pierre et Miquelon, St Vincent et les Grenadines, Singapour, Suisse, Taïwan, Trinité-et-Tobago, État de la Cité du Vatican, Vanuatu)

doit également avoir subi un **titrage sérique des anticorps antirabiques** effectué sur un échantillon de sang prélevé au moins 30 jours après la vaccination dans un laboratoire agréé UE (le résultat de ce titrage doit être supérieur ou égal à 0,5UI/ml).

A compter du 1er Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine.

**OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).
les chiens disposant d'un n° de pedigree étranger et vivant en France doivent être inscrits à l'I-CAD (anciennement SIEV ou SCC)**



PARIS DOG SHOW (LE BOURGET)

7 ET 8 JANVIER 2017
Parc des Expositions de PARIS LE BOURGET – HALL 3

Samedi 7: Exposition Nationale avec attribution du CACS
Dimanche 8: Exposition Internationale avec attribution du CACS CACIB

Les résultats du CACS du 7/01 et du CACS CACIB du 8/01 seront pris en compte pour le Trophée Ile de France

DEMANDE D'ENGAGEMENT

à envoyer à SCIF - ENVA - EXPO PDS

Bât. Létard - 7 av du Général de Gaulle - 94704 Maisons-Alfort cedex
Pas d'envoi en recommandé

Les engagements par fax ou mail ne seront pas pris en considération

N° Identification : _____

Nom du chien : _____

N° Livre d'Origines : _____

Date de naissance : ____/____/____ Sexe : M - F

Race : _____

Taille : _____ Couleur : _____ Poil : _____ Poids : _____

CLOTURE OFFICIELLE :
6 décembre 2016 (date de réception)
tout engagement courrier parvenant
après cette date sera refusé
2^e clôture (uniquement internet) :
12 décembre 2016 (avec majoration des tarifs)

Entrée des chiens : 7 h 30
début des jugements : 9 h 00
(10 h 00 pour le vendredi)
Jugements à horaires prévus.
Heure limite d'arrivée : 11h30
(voir extrait du règlement page 4)

VENDREDI 6 JANVIER 2017

Séance de confirmation
feuille d'inscription sur www.sc-if.org
Renseignements :
01 41 79 33 50 - 07 89 41 88 44
scif@wanadoo.fr

Précisions indispensables pour les races suivantes

| | | | | |
|---|---|---|--|---|
| Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois. | Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue. | Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles. | Poil (nature ou longueur) : Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Collies, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien de Montagne Portugais, Saint-Bernard, Fox-Terriers, Teckels, Podencos Portugais et Ibicencos, Braque de Weimar, Braque Hongrois, Segugios Italianos, Retrievers, Chien d'Eau Portugais, Bichons, Chihuahua, Petit Chien Russe. | Poids : Pékinois, Epagneul Japonais, Epagneul nain Continental |
|---|---|---|--|---|

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

- Indiquez ci-dessous la classe d'engagement**
- Intermédiaire
 - Ouverte
 - Travail
 - Champion
 - Jeune
 - Puppy
 - Baby
 - Vétéran
 - Meute
 - Confirmation
(avec exposition gratuit)
 - Ne concourant pas

pour obtenir un accusé de réception par courrier joindre une enveloppe timbrée à vos nom et adresse sinon accusé de réception par mail

Tout chien inscrit en classe champion ou travail sans justificatif sera mis en classe ouverte

tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la présente feuille sera inscrit en classe ouverte ou jeune, suivant son âge.

(toute consigne non respectée entraînera le refus de l'engagement)

- à joindre avec la demande d'engagement**
- copie de la carte d'adhérent SCIF 2016 ou 2017 (si tarif adhérent appliqué)
- chèque ou mandat à l'ordre de SCIF (pas de chèque étranger)
- pour les étrangers, mandat international
- les attestations pour les engagements en classe travail ou champion
- le certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux de 2^e catégorie

Vous recevrez votre carte d'exposant environ 1 semaine avant l'exposition (engagements courrier uniquement)
Les cartons d'exposant seront à retirer sur le ring

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chénil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Date _____ (n'oubliez pas de signer la feuille d'engagement)

Réservé à la SCIF : cs - ib - cs ib

Date : _____ n° d'arrivée : _____

Classe : _____ Accp. : _____

Signature du propriétaire : _____

DROITS D'ENTREE AU CONCOURS

voir tarifs en dernière page

JE M'INSCRIS POUR

- Le CACS du 7 janvier
- Le CACS/CACIB du 8 janvier
- Les deux jours

Je réserve des cartes accompagnateur

Samedi Qté _____ x 6 euros } à ajouter
Dimanche Qté _____ x 6 euros } à votre règlement

à noter : **gratuit pour les moins de 12 ans**
une entrée gratuite à partir de trois chiens engagés le même jour

Adhésion SCIF 2017 (donne droit au tarif membre - voir page 6)

ADHESION ou RENOUVELLEMENT N° adhérent : _____

2^e personne : N° adhérent : _____

Nom _____ Prénom _____

Simple : 16 € - Couple (même adresse) : 17 € **Paiement par chèque séparé**

PAIEMENT (pas de chèque étranger)

Mandat Chèque Mandat international

Tout engagement non accompagné de son règlement ne sera pas pris en considération

RECOMPENSES (tous ces prix ne sont pas cumulables)

à chaque CACIB, RCACIB, CACS et RCACS,

à chaque BABY, à chaque PUPPY, à chaque VETERAN exc,

aux 1^{er} et 2^e exc en classe JEUNE, INTERMEDIAIRE, OUVERTE, TRAVAIL et CHAMPION.

Sur le ring d'honneur, coupes pour les trois premiers de chaque jugement
Jeunes Présentateurs, Couples, Paires, Lots d'Affixe, Lots de reproducteurs, Meutes, Babies, Puppies, Jeunes, Vétérans, meilleurs de sexe opposé et meilleurs de groupe.

| DROITS D'ENTREE AU CONCOURS | 1 ^{re} clôture <i>jusqu'au 6 décembre 2016 - courrier et internet</i> Les engagements au tarif adhérent se feront uniquement par courrier (date de réception) | | | | | | 2 ^e clôture <i>du 07.12 au 12.12.16 minuit</i> uniquement par internet | | |
|---|--|-------------|-------------------------|-------------|--------------------------------------|-------------|---|-------|-----------------------------------|
| | CACS 7 janvier | | CACS CACIB 8 janvier | | Les deux jours pour le même chien | | CACIB | CACIB | Les 2 jours pour le même chien |
| | non membre | membre scif | non membre | membre scif | non membre | membre scif | | | |
| 1 ^{er} chien (catalogue compris) | 41 | 37 | 46 | 43 | 83 | 76 | 51 | 56 | 93 |
| 2 ^e et 3 ^e chien (chacun) | 37 | 34 | 41 | 38 | 74 | 68 | 47 | 51 | 84 |
| Suivants (chacun) | 31 | 27 | 36 | 33 | 63 | 56 | 41 | 46 | 73 |
| baby, puppy, veteran | 27 | 27 | 34 | 34 | 57 | 57 | 37 | 44 | 67 |
| chien ne concourant pas ne sera ni jugé ni confirmé | 15 | 15 | 25 | 25 | 36 | 36 | 25 | 35 | 46 |
| meute avec 6 chiens en individuelle même propriétaire | 70 | 70 | 90 | 90 | 156 | 156 | 80 | 98 | 166 |
| chien supplémentaire dans la meute même propriétaire | 20 | 18 | 22 | 22 | 38 | 36 | 25 | 30 | 48 |

PARKING OFFERT PAR LA SCIF POUR VEHICULES LEGERS

accompagnateurs : 6 euros par jour

gratuit pour les moins de 12 ans
quantité à noter sur la feuille d'engagement, montant à rajouter à votre paiement - **une entrée gratuite à partir du 3^e chien**

inscriptions sur place pour :

Jeune Présentateur 8 euros,
paire (même propriétaire) 10 euros - couple (même propriétaire) 10 euros
Lot d'affixe et lot de reproducteur 10 euros (voir définition dans le règlement)

Informations :

- ➔ En cas d'engagement de plusieurs chiens, les classes baby, puppy, vétérans et ne concourant pas ne peuvent être comptées comme 1^{er}, 2^e et 3^e chien **pour bénéficier du tarif dégressif, les chiens doivent appartenir au même propriétaire**
- ➔ pour bénéficier du tarif membre, joindre la photocopie de la carte d'adhérent SCIF 2016 ou 2017 (ne pas confondre avec la carte de votre club de race)
- ➔ Pour bénéficier de suite du tarif membre SCIF, adhérez en même temps que votre engagement (voir page 5)

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR pour les classes Travail et Champion (joindre obligatoirement le justificatif)

CLASSE TRAVAIL (donnant droit à l'attribution du CACS)

Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation SCC permettant l'engagement en classe travail. (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture officielle de l'exposition)

Chiens de Défense : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring - soit un Brevet Campagne - soit un Brevet Mondioring - soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1) - soit un Brevet de Pistage français - soit un Brevet de recherche utilitaire - soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I. - soit un test international de sauvetage - soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e degré

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1^{er} ou 2^e cat.).

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

Chien d'Elan Norvégien

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

• TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Date et lieu des 4 épreuves à CACIL avec obligation de classement dans la première moitié des concurrents à deux reprises (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant la date de clôture officielle.

Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.



EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES DE LA F.C.I.

CLASSE TRAVAIL : « Pour inscrire un chien en classe Travail, il est indispensable que le formulaire d'engagement soit accompagné d'une copie du certificat de la F.C.I. sur lequel seront confirmés - cette confirmation étant faite par l'Association Canine Nationale du pays de résidence permanente du détenteur et/ou propriétaire du chien - que le chien a bel et bien réussi l'épreuve ainsi que les détails de cette dernière ».

CLASSE CHAMPION : « Pour inscrire un chien en classe Champion, il est indispensable que l'un des titres suivants ait été homologué au plus tard le jour de la date de clôture officielle des engagements. Une copie en attestant doit être jointe au formulaire d'engagement ».

- un titre de Champion International de la F.C.I.

- un titre de Champion National (obtenu avec au moins 2 récompenses dans un pays membre de la F.C.I.)

- les titres de Champion National de pays non-membres de la F.C.I. ne peuvent pas être acceptés.

